



Occupation sans contrat ni accord et impayés de loyer

Par **Anne**, le **18/03/2010** à **17:06**

Bonjour,

J'ai loué un studio il y a 3 ans à une jeune fille qui a laissé le studio à un ami à elle que je connais également sans m'avoir donné son congé ni réclamé son dépôt de garantie. Je pense qu'elle est partie il y a environ 1 an ou 1,5 ans, sans bien sûr qu'aucun état des lieux n'ai été fait. L'ami m'a demandé comme un service pour cause de ses difficultés avec le fisc de lui établir des quittances de loyer pour les mois de juillet 2008 à Octobre 2009 inclus, ce que j'ai fait en remerciement pour m'avoir aidé à me faire payer par cette jeune fille qui me devait 1 an de loyer. Aucun contrat n'a été établi avec lui. Il a cessé de payer les loyers depuis Janvier 2010 inclus. En dépit de mes demandes réitérées de me communiquer un numéro de téléphone je suis sans autre moyen de le contacter que d'une adresse e-mail. J'habite à l'étranger et ne peux donc facilement me déplacer. De quel recours je peux disposer? Puis le faire expulser? Le fait d'avoir établi des quittances de loyer à son nom remplace t'il un contrat?

Merci

Anne

Par **fabienne034**, le **19/03/2010** à **09:58**

Bonjour,

oui les quittances de loyers remplacent un contrat puisque c'est une reconnaissance de sa

qualité de loyer

pour tout savoir sur le bail de logement:

<http://www.fbls.net/contratlocationvide.htm>

Par **garito**, le **25/03/2010** à **13:38**

Voici un service qui pourrait t'intéresser

<http://www.juridis.org/recouvrements/loyers.php>